



défait de livraison pièces autos

Par lolou, le 25/10/2012 à 11:14

Bonjour

Je suis sans voiture depuis environ 3 semaines car le garagiste qui a la charge de la réparation se trouve démuni face au concessionnaire Renault qui ne peut fournir la pièce, nous sommes à la 3eme date de promesse de livraison et toujours rien. Je vis dans une commune éloignée de toulouse, à la recherche d'un emploi et en situation de handicap pour certains transports en communs, donc pas facile de se déplacer.

las de cet attente j'ai contacté renault qui ne peut justifier son retard, si ce n'est se retrancher derrière la loi qui stipule que pour un véhicule de plus de 10 ans il n'est pas obligé de fabriquer les pièces (pour info j'ai une twingo de 1999), rien d'extraordinaire comme véhicule et c'est plutôt un modèle très répandu, j'ai répondu si je comprend bien je dois jeter ma voiture et racheter du neuf... qui va me la payer.

Renault (le siège me dit que c'est mon garagiste qui est en tort) hors je ne vois pas en quoi sa responsabilité serait engagé car lui n'attend qu'une chose s'est réparé ma voiture, le siège a pris en compte ma réclamation mais refuse un geste commercial pour ce désagrément. Que puis je faire, si le 26 octobre date de la prochaine promesse de livraison n'abouti pas.

Merci pour vos réponses

Cordialement